



## GUIDE PRATIQUE

ORGANISER LA COLLECTE DES POTS  
HORTICOLES PROFESSIONNELS USAGÉS  
EN POLYPROPYLÈNE



ADIVALOR®



# L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

## LA PRÉPARATION

### Je communique avec les horticulteurs ou pépiniéristes

- ✓ Je diffuse les consignes\*
- ✓ J'affiche les dates de collecte.

\*Voir fiche annexe "Je communique les consignes"



### Je diffuse des sacs\*

- ✓ Je vérifie que j'en ai suffisamment
- ✓ Je marque le nom de l'agriculteur sur le sac quand je lui donne.

\*Voir fiche annexe "Sacs de collecte"



### J'organise une zone de stockage

- ✓ Entre 10 et 15 m<sup>2</sup>
- ✓ Cloisonner les zones de stockage
- ✓ Vous pouvez obtenir de la signalétique auprès d'A.D.I.VALOR.



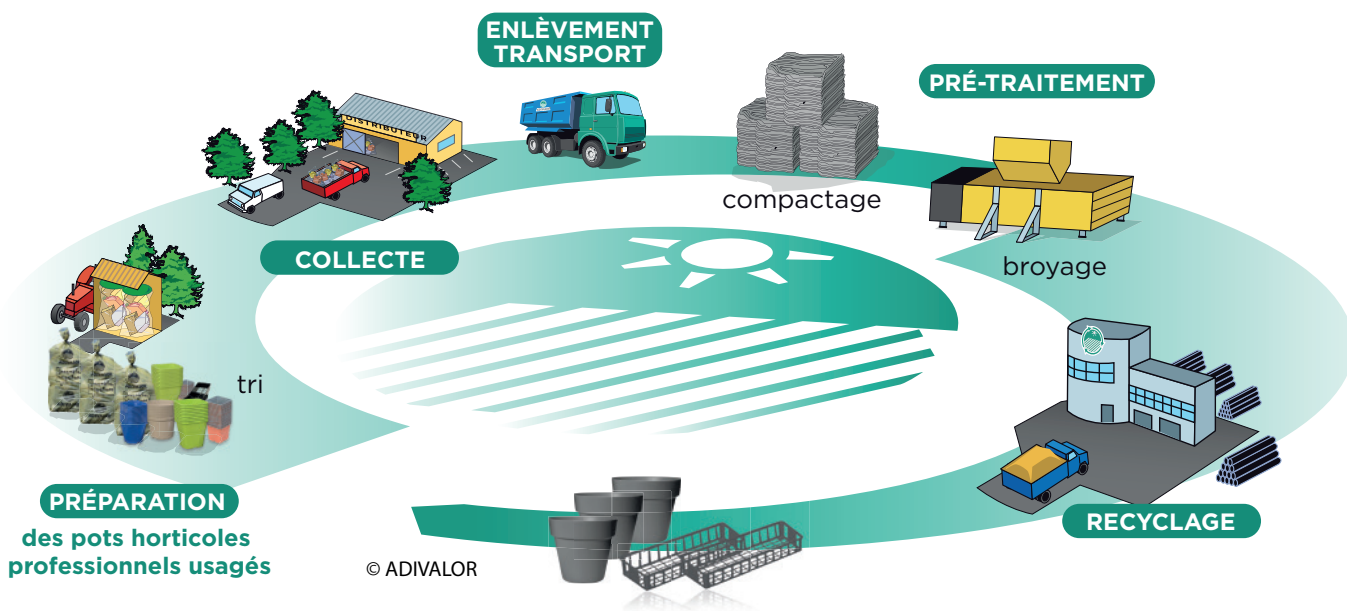
**ADIVALOR**<sup>®</sup>



# JE COMMUNIQUE LES CONSIGNES DE PRÉPARATION AUX APORTEURS



## Le principe d'une économie circulaire



**ADIVALOR®**

AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES

## QUELS SACS UTILISER ?



250 jaune



500

A.D.I.VALOR préconise l'utilisation des sacs 250 Jaune pour des raisons de manutention et résistance du sac. Cependant, en fonction de la taille de vos pots (notamment pour les pots de grande taille), les sacs de 500L peuvent également être utilisés dans la mesure où le poids ne dépasse pas 15kg par sac

### → Indiquer sur le sac :

- Le nom de l'apporteur
- Le lieu de collecte



### → Stockage :

- Sacs vides ou pleins : sous couvert, à l'abri du soleil.

### → Lors de la manipulation :

- Ne pas traîner les sacs remplis.

## Comment commander les sacs ?

Pour les sacs 500 et 250, les bons de commande sont disponibles sur l'extranet A.D.I.VALOR <http://extranet.adivalor.fr/index.html>

Organiser → Préparer → Equipements de collecte → Sacs de collecte → Bon de commande unique

Les commandes doivent être directement transmises à l'adresse indiquée sur le formulaire. Pour les sacs de 250 bleus, demandez-les à votre fournisseur de film.



**ADIVALOR**<sup>®</sup>





# L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

## LA PRÉPARATION POUR L'ENLEVEMENT DES POTS

**Je réceptionne les pots propres en vrac ou en sac de collecte**



**Pour les pots usagés en vrac, je les conditionne en palette / box palette**

- ✓ J'empile au maximum les pots par forme et par taille
- ✓ Je filme les palettes
- ✓ La palette et son contenu doivent pouvoir être inclinés à 30° en restant solidaires



**Je fais l'inventaire et je fais la Demande d'Enlèvement via l'extranet [https://extranet.adivalor.fr/demande\\_groupee.html](https://extranet.adivalor.fr/demande_groupee.html)**



**ADIVALOR®**



# PROGRAMME DE COLLECTE

## Pots en plastique



**propres  
sans résidus      en sac**

### POINTS DE VIGILANCE

- **Faire respecter la règle : propre, sans résidus.**
- **À conditionner en sac de collecte ou en palette filmée**

#### Seuil d'enlèvement

**POTS HORTICOLES USAGÉS**

➤ 600 kg soit ≈ 40 sacs de type 250L  
ou 4 palettes

# POTS HORTICOLES USAGÉS

# FICHE DE CONTRÔLE

✓ **Accepté**

## En sac



## En palette ou box palette



Pots cassés en box palette



**PENSEZ À PORTER VOS EPI**



**ADIVALOR®**

AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS AGRICOLES

# POTS HORTICOLES USAGÉS

# FICHE DE CONTRÔLE

**Refusé**



- Pots en mélange avec d'autres déchets dans le sac (sacs d'engrais,...)



- Pots dans des sacs non transparents (big-bags)



- Pots contenant des débris végétaux ou substrat



- Pots usagés de toute autre matière que le PP (PE, PS,...)



- Pots conditionnés dans le carton d'origine

**PENSEZ À PORTER VOS EPI**



**ADIVALOR®**



## ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA LÉGISLATION

L'Attestation de Remise de Déchets (ARD) permet à l'apporteur de prouver qu'il a correctement éliminé ses déchets d'agrofourriture, conformément à la réglementation en vigueur (\*).

Ce document doit être archivé par l'agriculteur pendant 5 ans.

L'Attestation de Remise de Déchets (ARD) est un document administratif propre à A.D.I.VALOR.

Les carnets d'ARD sont à commander, gratuitement, sur l'extranet A.D.I.VALOR : <http://extranet.adivalor.fr/>



### ATTESTATION DE REMISE DE DECHETS

CADRE 1 - PRODUCTEUR ET NATURE DES DÉCHETS REMIS			
Nom de l'exploitation (ou Raison sociale)			
Nom et Prénom			
Code Postal		Commune	
Déclare remettre ce jour, à l'Opérateur de collecte / Distributeur dénommé dans le cadre 2, les déchets suivants, atteste l'exactitude des renseignements ci-dessous, et certifie que les déchets sont conformes aux critères d'acceptation d'A.D.I.VALOR.		Signature	
<b>Emballages Vides</b>			
<b>Bidons &amp; Fûts Vides</b>	Phytos, fertilisants	sacs	fûts
	Hygiène, Oenologie, Nutrition Animale	sacs	fûts
<b>Sacs &amp; Boîtes &amp; confusion sexuelle</b>	Phytos, Semences		sacs
<b>Bouchons</b>	Phytos, Hygiène, Oenologie, Nutrition		sacs

Vous pouvez également réaliser des « bons de reprise » en version informatique, via les logiciels de votre entreprise.

(\*) En tant que professionnels, les agriculteurs sont responsables de la bonne gestion de leurs déchets (code de l'environnement, article L541-2)



# DE

# DEMANDE D'ENLÈVEMENT

## DÉCLENCHER L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

La Demande d'Enlèvement est la procédure administrative permettant à A.D.I.VALOR de lancer la prestation de récupération des déchets collectés.

- **Une Demande d'Enlèvement peut être déclenchée tout au long de l'année,** à partir du moment où les seuils d'enlèvement sont atteints.
- **Pour connaître les seuils d'enlèvement :**  
Voir Extranet - Rubrique : Organiser / Logistique / Seuils d'enlèvement.
- **Pour faciliter les enlèvements** (réactivité, efficacité du prestataire transport), il est important d'évaluer au mieux les quantités.

**Les Demandes d'Enlèvement peuvent se faire en ligne, très facilement, en vous connectant à l'extranet A.D.I.VALOR (demandez vos identifiants personnalisés pour pouvoir vous connecter).**



**ADIVALOR®**



## L'ÉVACUATION DES DÉCHETS

### Je charge les déchets

- ✓ Je fais peser les déchets par catégorie si j'ai un pont bascule sur le site.



### Je remplis les documents que le prestataire me présente

- ✓ La fiche de suivi de prestation (FSP)  
*Voir fiche annexe "FSP"*
- ✓ Le bordereau de suivi de déchets (BSD)  
*Voir fiche annexe "BSD"*

**Bordereau de suivi des déchets**  
- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Formule n° :  
Date :  
N° du bordereau :  
Producteur du déchet :  
 Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)  
 Autre détenteur

Personne ayant transformé ou usé un traitement dont la fiabilité des déchets reste incertaine (joindre annexe 2) :  
: [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Fax : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Contacteur :  
Nom du déchet : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Libriquet du déchet : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Dénomination usuelle :  
à titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

Consistance :  solide  liquide  gazeux

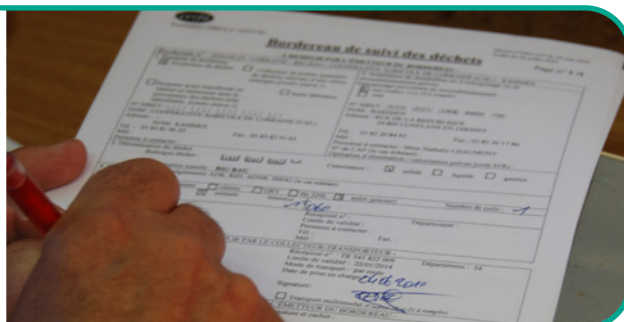
2. Installation de destination ou d'entreposage ou de conditionnement prévue  
Entreposage provisoire ou conditionnement  
 oui (cadres 13 à 19 à remplir)  
 non

N° SIRET : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
NOM : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Adresse : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Tél. : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Mél. : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Personne à contacter : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Fax : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

N° de CAP (le cas échéant) : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Conteneur :  benne  citerne  GRV  fût  autre  
 réelle

### Je signe les documents et j'en garde une copie



# DL

## DEMANDE DE LIVRAISON

### PRÉPARER LA LIVRAISON DES DÉCHETS COLLECTÉS

La demande de livraison est la procédure administrative vous permettant de livrer vous-même vos produits sur une plateforme validée par A.D.I.VALOR.

- **Une Demande de livraison peut être déclenchée tout au long de l'année,** à partir du moment où vous voulez effectuer la livraison sur les plateformes référencées par A.D.I.VALOR.
- **Pour connaître les plateformes référencées :** contactez votre Conseiller collecte.
- **Pour faciliter les enlèvements** (réactivité, efficacité du prestataire transport), il est important d'évaluer au mieux les quantités.

#### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

**Le transport est soumis à une déclaration préalable auprès de la préfecture de votre département. Une seule déclaration est nécessaire par entreprise. Quel que soit le déchet, cette déclaration est valable 5 ans.**



**ADIVALOR®**

# DL

## DEMANDE DE LIVRAISON

1

### Je demande une autorisation de livraison auprès d'A.D.I.VALOR :

- Extranet A.D.I.VALOR → mon espace → mes enlèvements → je demande l'autorisation de livrer mes déchets
- Je choisis la plateforme sur laquelle je veux livrer
- Je déclare les quantités que je veux livrer par catégorie de déchets

2

### J'attends de recevoir le BON DE COMMANDE d'A.D.I.VALOR :

- Extranet A.D.I.VALOR → mon espace → mes enlèvements → je demande l'autorisation de livrer mes déchets
- Sur ce bon de commande, vous aurez :
  - la commande de la prestation de transport au tarif en vigueur
  - le rappel des volumes
  - les coordonnées de la plateforme
  - le BSD correspondant
- Ce bon de commande est valable du 1<sup>er</sup> au 30 ou 31 du mois en cours

3

### Je prends rendez-vous avec la plateforme

4

### Je me présente sur la plateforme le jour convenu pour la livraison

- Je fais signer le BSD et en conserve une copie



**ADIVALOR**<sup>®</sup>



## OPTIMISER LA QUALITÉ

**Le chauffeur ET l'agent de collecte remplissent et signent, conjointement, la FSP au moment de l'enlèvement.**

La Fiche de Suivi de Prestation (FSP) permet de :

- rappeler les détails de la commande
- solder la commande
- notifier les problèmes rencontrés
- valider la qualité des produits au déchargement sur plateforme



**ADIVALOR®**



## OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE TRACER LES DÉCHETS COLLECTÉS

**Le chauffeur ET l'agent de collecte remplissent et signent, conjointement, le BSD au moment de l'enlèvement**

Le Bordereau de Suivi de Déchets (BSD) est un document administratif qui permet d'assurer la traçabilité des emballages et plastiques usagés collectés.

Ce document doit être conservé 5 ans.

→ **c'est le chauffeur qui apporte le BSD lors de l'enlèvement**  
(utiliser l'exemplaire A.D.I.VALOR)

→ **impératif** : 1 BSD par enlèvement, par catégorie de plastiques et par site



**AIVALOR**<sup>®</sup>